

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 037-213701592-20231114-20231004-DE



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2023 - 2028

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE MONTS

SOMMAIRE

Préambule.....	3
A. Introduction.....	3
B. Textes officiels de références.....	3
C. Déroulement – Principales étapes de réalisation.....	4
D. Méthodologie.....	5
E. Ambitions et objectifs du projet d'établissement.....	5
État des lieux.....	6
A. Le territoire communautaire Touraine Vallée de l'Indre.....	6
B. L'enseignement musical au sein de la CCTVI.....	6
C. Le cadre géographique de la ville de Monts.....	7
D. Le contexte socio-culturel.....	7
E. Place de l'école de musique dans son environnement territorial.....	8
F. Les équipements culturels.....	8
1. La saison culturelle municipale et l'Espace Jean Cocteau.....	8
2. La Médiathèque de Monts.....	9
G. Les équipements de la collectivité.....	9
H. L'École Municipale de Musique de Monts.....	10
1. Le service public.....	10
2. Les locaux.....	10
3. Les missions.....	11
4. Le budget.....	11
5. La tarification.....	13
6. Le fonctionnement administratif.....	13
7. Le fonctionnement humain.....	14
Les cursus et les enseignements.....	16
A. Les propositions pédagogiques.....	16
1. Le cursus complet.....	16
2. Les parcours différenciés.....	17
B. Les disciplines.....	17

1.	L'éveil et l'initiation	17
2.	La Formation Musicale (FM)	18
3.	La pratique instrumentale	18
4.	La pratique collective.....	19
C.	Les évaluations.....	22
D.	L'Orchestre à l'Ecole	23
E.	Interventions en milieu scolaire – Dumiste.....	23
F.	Accessibilité et handicap	24

Projet d'établissement25

A.	Point d'étape	25
1.	Les grands axes à développer	25
2.	Les points forts	25
3.	Les points faibles	26
4.	Les thèmes du futur projet	27
B.	Les thèmes priorités du futur projet	27
1.	Partenariats et développement.....	28
2.	Une vision artistique partagée – Avenir commun et bien-être.....	29
3.	Innovation pédagogique et accessibilité.....	30
4.	Rayonnement territorial	32
C.	Évaluation.....	33

Conclusion.....34

Préambule

A. Introduction

Un projet d'établissement est un document politique qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que des actions menées en faveur du développement de ces pratiques.

La rédaction d'un tel document est l'occasion de faire un état des lieux tant quantitatif que qualitatif de l'établissement. C'est également un outil permettant de projeter les évolutions de la structure en fonction des besoins des usagers, de l'évolution des pratiques et de l'identité de chacun, ainsi que les particularités culturelles du territoire.

Le projet d'établissement de l'École Municipale de Musique de Monts est destiné à l'équipe pédagogique de l'école, à ses usagers ainsi qu'aux responsables administratifs et techniques de la ville de Monts. Il est destiné aux élus du Conseil Municipal et aux partenaires socio-culturels. Il peut être présenté à d'autres collectivités territoriales du territoire. Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'École Municipale de Musique ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolutions sur une durée de 5 ans.

B. Textes officiels de références

Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels du territoire tout en se référant aux textes cadres cités ci-dessous.

Il doit présenter la réalité existante et proposer des aménagements durables, réalisables et quantifiables à échéances fixées.

- **La Charte des enseignements artistiques**, réalisée en janvier 2001 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Celle-ci définit trois objectifs à poursuivre :

- La diversification des disciplines
- L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale
- Le partenariat avec l'Éducation Nationale
-

Cette charte précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives :

- De l'État
- Des collectivités territoriales
- De l'équipe pédagogique : responsabilités du directeur/directrice de la structure et des enseignants

- **Le Schéma national d'orientation pédagogique** établi par le Ministère de la Culture et de la Communication en avril 2008 (nouvelle version parue en septembre 2023), dont les enjeux sont :
 - L'enseignement à destination de futurs musiciens amateurs et éventuellement de futurs professionnels
 - L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels (dont les enseignants font partie)
 - L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
 - La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
 - La participation à un travail en réseau non hiérarchisé entre écoles et structures

- **Le schéma départemental de développement des enseignements**
Ce schéma a été élaboré en 2006 et évalué en 2018-2019. En 2019-2020, un nouveau schéma a été écrit mais n'a pas encore été voté à ce jour par les élus du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Celui-ci a cependant demandé à tous les établissements d'enseignement artistique, même non conventionnés, de se doter d'un Projet d'établissement pluriannuel, attribuant pour ce faire une subvention exceptionnelle à chaque école lui en faisant la demande.

[Lien vers la Charte des enseignements artistiques](#)

[Lien vers le Schéma National d'Orientation Pédagogique](#)

C. Déroulement – Principales étapes de réalisation

- 21 novembre 2022 : Première rencontre préparatoire entre M. Pascal CARATY, consultant, et Mme Rose-Hélène POUSSET, directrice de l'École Municipale de Musique de Monts.
- 5 janvier 2023 : Seconde rencontre préparatoire entre M. Pascal CARATY, consultant, et Mme Rose-Hélène POUSSET.
- 10 janvier 2023 : Rencontre avec M. Laurent RICHARD, Maire de Monts, Mme Céline HÉRISSE, Directrice Générale des Services, et Mme Stéphanie GAULTIER, Directrice des Ressources Humaines
Présentation et discussion sur la volonté politique de la collectivité.
- 28 février et 2 mars 2023 : Journées de travail avec l'équipe pédagogique
- 6 et 7 avril 2023 : Journées de travail avec l'équipe pédagogique
- 13 juin 2023 : Rencontre avec M. Fabrice PASSE, responsable du service culturel de la ville de Monts
- 13 juin 2023 : rencontre avec Mme Stéphanie GAULTIER, responsable du service Ressources Humaines de la ville de Monts
- 19 juin 2023 : Rencontre avec Mme Lauriane LAVAUX, animatrice en charge des activités à l'EHPAD de La Vasselière de Monts
- 15 mai 2023 : Présentation du point d'étape par M. Pascal CARATY aux membres du Conseil Municipal et de l'équipe pédagogique

D. Méthodologie

M. Pascal CARATY, consultant sur ce projet, détaille la méthodologie :

- Présentation de la démarche projet, des composantes d'un projet d'établissement, les écueils à éviter, les différences avec un projet pédagogique
- Diagramme d'affinités avec l'ensemble des personnes et dégagement des grands items du projet
- Groupes de travail par thématiques
- Rédaction des comptes-rendus
- Travaux avec la direction
- Mise en forme des données et mise en évidence des constats et axes à développer

E. Ambitions et objectifs du projet d'établissement

Ce projet d'établissement prendra effet à la rentrée scolaire 2023/2024 pour une durée de 5 ans.

L'École Municipale de Musique (EMM) est un lieu d'échanges culturels qui se fixe comme objectif d'offrir à un large public une formation musicale de qualité alliant rigueur et plaisir. Dans sa mission de formation, elle a pour vocation la démocratisation culturelle, l'ouverture à de nouveaux publics, l'extension des répertoires et la mise en place de partenariats en direction des structures culturelles et associatives de la collectivité.

Un autre objectif de l'établissement est également de devenir un acteur important et incontournable de la vie culturelle du territoire montois.

Ce projet d'établissement marque une étape dans la construction d'une offre de formation et de pratiques artistiques en réponse à l'attente des usagers d'aujourd'hui et de demain. C'est un élément indispensable pour baliser l'avenir, tant à l'échelle locale que dans la perspective du schéma départemental de l'enseignement des pratiques et de l'éducation artistique du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

État des lieux

A. Le territoire communautaire Touraine Vallée de l'Indre

La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) regroupe 22 communes et plus de 53 000 habitants sur un territoire de 485 km² (chiffres INSEE, 2020).

Dotée d'un patrimoine naturel et historique exceptionnel en plein cœur de la Touraine, Touraine Vallée de l'Indre se déploie sur un territoire riche et vivant.

Son patrimoine architectural et naturel unique s'inscrit dans un territoire économiquement dynamique.

Cette attractivité repose sur le déploiement de zones d'habitat à dimensions humaines et le développement de services et de commerces de proximité, le réseau de crèches, de bibliothèques et d'accueils pour la jeunesse, les espaces naturels préservés et le patrimoine historique, mais aussi par la proximité avec la Métropole de Tours. Tous ces éléments font du territoire de Touraine Vallée de l'Indre un espace dynamique et attractif.



B. L'enseignement musical au sein de la CCTVI

La CCTVI compte 4 écoles de musique sur son territoire (SIGEMVI, Esvres-sur-Indre, Azay-le-Rideau et Monts). Elles sont associatives, syndicales ou bien municipales. L'EMM de Monts n'est pas subventionnée par cette instance car la compétence culture de la CCTVI ne prend pas en charge les établissements d'enseignement spécialisé.

Ces écoles sont en revanche, subventionnées par le Conseil Départemental, dans le cadre du fonctionnement.

L'établissement dans son environnement de la CCTVI (2022-2023)

Comparaison de la fréquentation des écoles de musique de la CCTVI

Villes	Type	Nb élèves	Bassin de population (INSEE)	% élève/Bassin	Nb disciplines (Inst + PC)	Tarif Coursus complet (locaux)
SIGEMVI	SIVU*	161	13 067	1,23%	19	440€
Esvres	Associative	37	5 555	0,66%	6	315€
Azay-le-Rideau	Territoriale	64	3 527	1,81%	15	357€
Monts	Territoriale	67	7 896	0,84 %	17	316€

C. Le cadre géographique de la ville de Monts

La collectivité de Monts est située au centre du département d'Indre-et-Loire et à une quinzaine de kilomètres au sud de Tours, sa préfecture. S'étalant sur près de 30 km², Monts est une commune dynamique de 8 000 habitants en pleine expansion, essentiellement sur la rive gauche de l'Indre en raison de la topographie des lieux.

La proximité de la Métropole de Tours confère à la ville de Monts une situation stratégique tant sur le plan démographique, économique que culturel.

D. Le contexte socio-culturel

La construction de nouveaux logements, prévue au plan local d'urbanisme, témoigne d'une augmentation démographique constante.

Deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires et un collège accueillent les jeunes montois tandis que les associations se développent depuis de nombreuses années. On en compte à ce jour plus de 90, dont une cinquantaine concerne le sport et la culture, deux thèmes essentiels au bien-être de la vie communale.

Depuis plus de 20 ans, l'Espace Jean Cocteau draine un public nombreux, fidèle à une saison culturelle riche et variée.

Au cours du premier trimestre 2021, les usagers ont inauguré un pôle culturel regroupant la médiathèque inter-communautaire, l'EMM ainsi que des associations proposant des pratiques artistiques.

* : Syndicat intercommunal à Vocation Unique

E. Place de l'école de musique dans son environnement territorial

L'EMM de Monts se situe dans un bassin de population de 8 000 habitants.

La majorité des élèves sont montois. Les élèves extérieurs sont issus de la CCTVI ou bien de la Métropole de Tours.

Une grande partie des activités extra-scolaires, sportives, culturelles et de loisirs présentes sur le territoire est assurée par un vaste réseau associatif. La municipalité subventionne les associations et met à leur disposition des locaux ou installations. De plus, la collectivité, à travers la saison culturelle, propose des actions culturelles ou des animations ponctuelles à destination de la jeunesse, essentiellement pendant les vacances scolaires.

F. Les équipements culturels

1. La saison culturelle municipale et l'Espace Jean Cocteau

La collectivité de Monts est dotée d'une salle de spectacles, l'Espace Jean Cocteau, d'une jauge de 292 places assises / 470 places debout (pour certains concerts).

La saison culturelle de la ville de Monts rythme la vie de ses habitants depuis 1999. Articulée autour d'une programmation riche, pluridisciplinaire et accessible à tous, elle propose un ensemble de rendez-vous pour tous les publics et aux quatre coins de la collectivité.

Création d'une extension et de loges en 2011, d'une fresque participative en 2019, implantations de gradins amovibles et motorisés en 2021, d'un système de sonorisation en 2022 : l'Espace Jean Cocteau, figure de proue de la culture montoise mais aussi du Val de l'Indre se transforme d'année en année permettant aux montois de profiter d'un outil à la hauteur des ambitions en matière de politique culturelle.

À noter également que la ville de Monts est la seule collectivité du territoire communautaire à employer à plein temps deux professionnels du spectacle vivant (un responsable du service culturel et une régisseuse générale).

En 2022, la saison culturelle a accueilli 24 manifestations, 37 représentations, 9 résidences artistiques, près de 320 artistes et 13 286 spectateurs.

2. La Médiathèque de Monts

Cette structure intercommunale fait partie des 15 médiathèques et bibliothèques qui constituent un réseau au service de la Lecture Publique de la CCTVI.

En 2021, la médiathèque et l'EMM ont investi les locaux du nouveau Pôle culturel. Ce partage de locaux permet un accueil très élargi des publics.

G. Les équipements de la collectivité

Salles polyvalentes sur la ville					
Noms	Salle Cocteau	Salle Doisneau	Salle Saint Exupéry	Salle des Griffonnes	Salles associatives (Varenes)
Jauge	292/470 (selon configuration)	50	80	50	80
Type	Salle de spectacles	Salle de conférences	Manifestations familiales ou amicales	Manifestations familiales ou amicales	Manifestations diverses
Période d'utilisation	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Utilisable pour la musique	Oui	Répétitions uniquement	Petites formations	Petites formations	non

Les équipements sportifs									
Gymnase	Tennis	City stade	Mini golf	Stand de tir	Complexe sportif	Salle multi-activité	Parcours Disc-Golf	Skate Park	Piscine
3	3	2	1	1	1	1	1	1	1
Municipaux									CCTVI

H. L'École Municipale de Musique de Monts

1. Le service public

Après avoir été une antenne de l'école municipale de musique de Joué-lès-Tours (de 1986 à 1990), la structure montoise devient autonome et municipale en 1991.

Rapidement, l'équipe pédagogique s'est constituée autour de l'enseignement de la formation musicale et la pratique collective.

Au cours de ses trente années d'existence, un effectif croissant a permis de proposer au public des prestations variées et qualitatives, intégrées dans la saison culturelle de la collectivité.

Les enseignements dispensés se sont développés pour offrir aux usagers l'apprentissage du plus grand nombre d'instruments. Parallèlement à cette diversité instrumentale, les pratiques collectives se sont multipliées au fil des années.

L'installation dans le Pôle culturel en début d'année 2021 a permis de réunir la quasi-totalité des pratiques artistiques. Un des objectifs de cette localisation a été de redynamiser le bourg historique de Monts.

Les enseignants, titulaires ou contractuels, sont des agents de la fonction publique territoriale et font partie des 122 agents municipaux de la collectivité. Ils répondent aux orientations pédagogiques et artistiques définies par les élus, la Commission Culture (en lien avec le Schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la culture), validées par la directrice générale des services, et mises en œuvre par la directrice de l'EMM.

L'EMM de Monts adhère à l'Union Départementale des Enseignements Artistiques (UDEA 37), ainsi qu'à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA).

2. Les locaux

Le projet de rassembler au sein d'un même Pôle culturel la médiathèque intercommunale et l'EMM est lancé en 2018. En janvier 2021, les usagers ont pu investir les nouveaux locaux. L'inauguration officielle n'a pu se tenir en raison des contraintes liées au contexte sanitaire. Cependant, cette inauguration est prévue pour le courant de l'année 2024.

Ces nouveaux locaux offrent aux usagers trois salles de 15 m² dédiées aux cours d'instruments, trois salles de 35m² adaptées aux cours collectifs ainsi qu'une salle de danse, partagée avec des associations montoises.

Un bureau, également partagé avec les associations qui utilisent la salle de danse, ainsi qu'un espace de stockage font partie des nouveaux équipements.

Un tiers-lieu sous la forme d'un mini-amphithéâtre offre la possibilité de se produire en public. Pour des raisons pratiques (logistique, sonorisation, espace), les activités nécessitant du

matériel de percussions sont maintenues à l'Espace Jean Cocteau : orchestre, cours de batterie et de percussions, atelier « musiques actuelles », drumline.

3. Les missions

L'EMM a vocation à faire connaître les arts du spectacle vivant au plus grand nombre et ce, dans un souci constant d'ouverture, de qualité et de transmission.

Plus précisément, les missions sont les suivantes :

- **Favoriser, dans les meilleures conditions matérielles et pédagogiques :**
 - L'éveil des enfants à la musique
 - La formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques
 - La vocation et la formation des professionnels de demain
 - L'accueil et la formation des adultes souhaitant acquérir ou développer une pratique artistique amateur
 - Le développement des pratiques collectives
 - L'enseignement d'une pratique artistique vivante orientée sur le projet et l'expérience de la scène
 - Le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture vers d'autres esthétiques

- **Garantir un niveau d'enseignement correspondant aux normes définies par le Schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication**

- **Participer à la vie culturelle et artistique ainsi qu'au rayonnement de la structure sur le territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels**

4. Le budget

L'EMM de Monts est un service municipal financé par la collectivité.


Pour l'année 2023, le budget prévisionnel fonctionnement et investissement de l'EMM s'élevait à 15 660€, hors coûts de personnel (Fonctionnement : 11 660€ / Investissement : 4 000€)

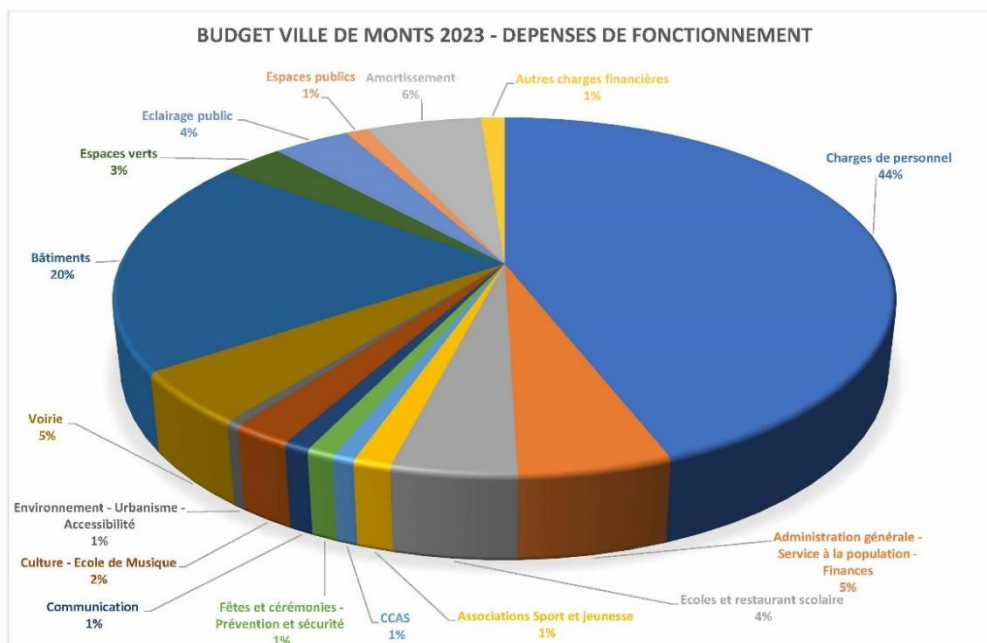
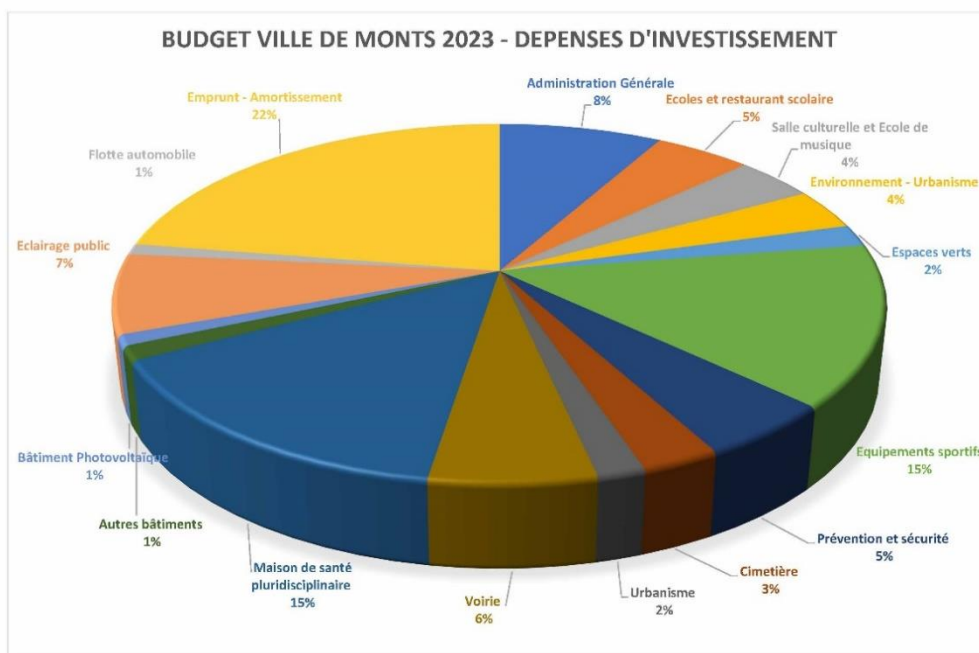
Pour cette même année 2023, la masse salariale globale s'élèverait à 145 000€.

Le budget de l'EMM représente 1,45% du budget prévisionnel global 2023 de la collectivité.

La structure bénéficie également d'une aide au fonctionnement octroyée sur dossier par le Conseil Départemental équivalente à 39,45 % de ce budget.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 037-213701592-20231114-20231004-DE





Les agents d'enseignement artistique représentent 10% des effectifs de la collectivité. Cette dernière s'inscrit réellement dans une politique de recrutement (3 agents recrutés en septembre 2023).

Le projet d'établissement se fera à budget constant.

5. La tarification

Les tarifs de l'EMM sont soumis, en ce qui concerne les résidents montois, au quotient familial. À noter que cette caractéristique ne s'applique ni aux résidents de la CCTVI, ni aux extérieurs du territoire communautaire.

Une modification de la grille tarifaire a été votée en Conseil Municipal le 9 juin 2023. Les tarifs n'ont pas été évalués à la hausse et la grille a été simplifiée afin de se mettre en accord avec le Règlement des Études, également voté lors de la même séance.

[Lien vers la grille tarifaire de l'EMM](#)

Moyenne de tarification annuelle selon le lieu de résidence			
Activité	Elèves sans différenciation d'âges		
	Commune (QF)	CCTVI (sans QF)	Hors CCTVI (sans QF)
Eveil et initiation	90,00 €	125,00 €	150,00 €
Cursus complet	316,66 €	625,00 €	702,50 €
Pratique collective seule	50,00 €	75,00 €	100,00 €

6. Le fonctionnement administratif

Le fonctionnement de l'établissement suit les directives de la charte de l'enseignement artistique citée dans le préambule.

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation et le budget de l'EMM. La collectivité procède également au recrutement des enseignants et de la direction.

Le Conseil Municipal fixe également les droits d'inscriptions annuels selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées.

7. Le fonctionnement humain

L'EMM de Monts est municipale. Son fonctionnement est assuré par une équipe d'enseignants tous agents de la fonction publique territoriale, sous la responsabilité d'une directrice, elle-même sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services.

L'équipe pédagogique :

- Une équipe diplômée de 11 enseignants
- Près de 60 % sont présents depuis plus de 6 ans (ancienneté entre 1 et 30 ans).
- Une offre diversifiée et une mise en avant des pratiques collectives
- Une ouverture sur le monde choral, les Musiques Actuelles Amplifiées, le jazz...

Liste des professeurs – Nombre d'heures hebdomadaires – Diplômes – Contrats (2022/2023)

Discipline(s) enseignées(s)	Type de contrat	Nombre d'heures hebdomadaires	Diplôme	Ancienneté en années
Alto	CDI	1h48	DEM alto	31
Basson	Titulaire	2h00	DE basson	23
Flûte traversière	Titulaire	6h45	DE Flûte	15
Percussions/batterie	CDI	11h00	DEM dans la discipline	9
Saxophone 1	CDI	2h00	DEM saxophone	9
Saxophone 2	CDD	2h00	DEM de sax en cours	Janvier 2023
Violon	Titulaire	7h00	DE violon	32
Atelier jazz / MA	CDI	1h00	DEM percussions/batterie	9
Chœur adultes	CDD	1h00	Licence	Janvier 2023
Chœur enfants	CDD	1h00	Licence	Janvier 2023
Ensemble instrumental 1 ^{er} cycle	CDD	1h30		Septembre 2023
Ensemble instrumental 2 ^e cycle	CDD	1h30		Septembre 2023
Ensemble de saxophones	CDI	1h00	DEM saxophone	9
Eveil musical	CDD	1h00	Dumiste	Septembre 2023
FM	Titulaire	4h00	DE flûte	15
	CDD	5h00	DEM FM	1
Musique de chambre cordes	CDI	1h00	DEM alto	31
Musique de chambre vents	Titulaire	1h00	DE basson	23

La direction :

La Directrice assure, après proposition aux membres de la Commission Culture et au Conseil Municipal, et en lien direct avec les services administratifs de la collectivité :

- L'accueil des élèves et des parents
- L'application du règlement intérieur et du règlement des études
- L'organisation et le suivi pédagogiques de l'école
- La mise en place d'actions en direction du jeune public, des scolaires, des musiques collectives et des manifestations locales
- La mise en place et le suivi du budget de la structure
- L'ouverture et la création de nouveaux partenariats

Elle propose au Maire et à sa hiérarchie le recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Les cursus et les enseignements

Établissement d'enseignement spécialisé de proximité, l'EMM de Monts est un outil de sociabilisation accessible au plus grand nombre dans lequel le « vivre ensemble » et le plaisir de « faire ensemble » sont au centre des préoccupations.

Elle prépare ainsi les élèves à la pratique musicale amateur en leur permettant d'intégrer les ensembles de pratiques collectives associées à leur pratique instrumentale.

A la rentrée 2023/2024, l'EMM s'est dotée d'un Règlement des Études ainsi que d'un Règlement Intérieur, votés par le Conseil Municipal le 9 juin 2023.

[Lien vers le Règlement Intérieur](#)

[Lien vers le Règlement des Études](#)

A. [Les propositions pédagogiques](#)

1. Le cursus complet

L'élève qui s'inscrit pour l'apprentissage d'un instrument s'inscrit pour un cursus complet composé de trois cours :

- Cours individuel d'instrument
- Cours de formation musicale (FM)
- Cours de pratique collective


Ces trois cours sont obligatoires.

Le cursus complet est divisé en 3 cycles de 4 ou 5 années chacun, avec un examen en fin de chaque cycle, conditionnant le passage dans le cycle supérieur. La totalité de ces 3 cycles représente 8 à 14 années d'études.

Au même titre que le cours d'instrument et la formation musicale, la pratique collective est un véritable enseignement.

La présence de ces pratiques collectives dynamiques au sein de l'établissement doit inciter les élèves à investir le champ de la pratique musicale amateur et permettre de sensibiliser ceux qui souhaiteraient donner à leur projet une dimension pré-professionnelle, voire professionnalisante au métier de musicien.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 037-213701592-20231114-20231004-DE



2. Les parcours différenciés

Le parcours adulte

Ce parcours est destiné aux élèves de plus de 18 ans et comprend les cours suivants :

- Cours individuel d'instrument
- Cours de pratique collective incluant une sensibilisation à la FM

Ou bien

- Cours de pratique collective sans FM pour les élèves disposant déjà d'acquis techniques solides dans cette discipline

Ce parcours n'est pas diplômant.

Le parcours personnalisé

Ce parcours est destiné aux élèves de tous âges justifiant d'un niveau de 2^{ème} année de cycle 2 de FM.

Les cours sont les suivants :

- Cours individuel d'instrument
- Cours de pratique collective

Ce parcours n'est pas diplômant.

B. Les disciplines

1. L'éveil et l'initiation

Les cours d'éveil (5 ans) et d'initiation (6 ans) permettent de :

- Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- Former l'oreille le plus tôt possible
- Mettre en place des repères sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons
- Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées (instrumentales et/ou vocales)

Par les moyens suivants :

- Ecoute des langages musicaux dans toutes les esthétiques musicales (musique vivante, enregistrements). Ceci permet la constitution d'un vocabulaire sur le son et la musique
- Expression corporelle en développant le mouvement et le corps dans l'espace
- Relation entre l'écoute et l'expression vocale et instrumentale (improvisation, utilisation de percussions, xylophone, chansons)
- Sensibilisation aux instruments qui permettra de faire ensuite un choix pour l'apprentissage d'un instrument (en cours d'initiation)

2. La Formation Musicale (FM)

La formation musicale est dispensée sous forme de cours collectifs. Tout nouvel élève de moins de 18 ans qui souhaite s'inscrire pour l'apprentissage d'un instrument se doit de suivre ce cours.

Celui-ci a pour objectif de faciliter la relation entre les élèves et la musique au niveau du ressenti et de la compréhension. Il leur permet de s'épanouir en leur offrant la possibilité de découvrir et d'intégrer le monde musical grâce à un apprentissage vivant sans coupure entre le solfège et la musique (entre la théorie et la pratique).

La FM apporte une formation qui couvre de la manière la plus large possible le champ des connaissances : écoute, analyse/style/syntaxe, théorie, lecture/écriture, connaissances des styles, des contextes et des systèmes musicaux, improvisation/invention, pratique vocale collective, développement de la curiosité musicale...

Fondée sur une pratique et une connaissance des différents styles, elle permet l'acquisition du sens rythmique, la formation de l'oreille (à la fois mélodique et harmonique), ainsi que la compréhension du discours musical. Loin de s'en tenir à l'aspect théorique, la formation musicale développe l'autonomie du musicien, du déchiffrage à l'interprétation.

3. La pratique instrumentale

Cette pratique est proposée sous forme de cours individuel dès l'âge de 7 ans.
Les disciplines instrumentales enseignées à l'EMM de Monts sont les suivantes :

- Basson
- Flûte traversière
- Guitare (rentrée scolaire 2023/2024)
- Percussions / Batterie
- Piano (rentrée scolaire 2023/2024)
- Saxophone
- Violon

Quatre instruments enseignés jusqu'à maintenant n'ont plus d'élèves (alto, violoncelle, trompette et clarinette), si bien que ces disciplines ne sont plus proposées à la rentrée 2023.

4. La pratique collective

*« Les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage » **

La pratique collective est un véritable enseignement.

La présence de pratiques collectives dynamiques au sein de l'établissement doit inciter les élèves à investir le champ de la pratique musicale amateur, et permettre de sensibiliser ceux qui souhaiteraient donner à leur projet une dimension pré-professionnelle voire professionnalisante au métier de musicien.

La musique d'ensemble permet de développer des qualités musicales liées à l'écoute des autres instrumentistes : justesse, équilibre, mise en place rythmique, relation de timbres...

Travailler sous la direction d'un chef constitue également un apprentissage différent qui va bien au-delà de la gestuelle : se fondre dans un son d'ensemble, suivre exactement les indications du chef en contrôlant l'initiative personnelle, participer à une production collective... Cela implique des efforts dans le comportement social : ouverture vers les autres et écoute des autres, écoute de soi, humilité, remise en question, solidarité, sens des responsabilités, sens de l'équilibre, disponibilité, curiosité...

Quel que soit le choix de la formation, le répertoire étudié devra participer à l'ouverture des élèves vers un élargissement de leur champ musical et culturel.

Pratiques collectives proposées par l'EMM :

➤ Chorale enfants

Jusqu'à l'an dernier, les élèves intégraient une pratique collective associée à leur instrument à partir de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle.

La rentrée 2022/2023 a vu la création d'une chorale d'enfants, pratique collective des élèves inscrits en 1^{ère} et 2^{ème} année du 1^{er} cycle du cursus complet, mais également accessible aux élèves souhaitant suivre un parcours hors cursus (pratique collective seule)

La pratique vocale permet à l'enfant de prendre conscience de son corps, de sa respiration, du son de sa voix. Le chant donne accès aux sons, à la mélodie, au rythme, à l'harmonie, à la richesse et à la musicalité de la langue.

* Schéma national d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, 2008

Reposant sur le plaisir de faire de la musique en groupe, la pratique chorale développe aussi la camaraderie entre élèves. C'est aussi un excellent moyen pour les élèves d'accéder aux œuvres musicales.

Par cette pratique artistique, l'enfant peut exprimer sa sensibilité et prendre confiance en lui. La chorale prépare aux pratiques collectives en lien avec l'instrument, accessibles à partir de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle.

- Chorale adultes
- Musique de chambre
- Orchestre
- Atelier Musiques actuelles
- Ensemble de saxophones
- Drumline (à partir de la rentrée 2023/2024)

Les pratiques collectives sont également ouvertes aux personnes souhaitant s'inscrire en hors cursus, sous réserve d'un niveau de technique instrumentale suffisant.

L'offre d'enseignement (2022-2023)											
Formation Musicale	Cycle Initiation	Cycle 1 - 1 ^{ère} année	Cycle 1 - 2 ^{ème} année	Cycle 1 - 3 ^{ème} année	Cycle 1 - 4 ^{ème} année	Cycle 2 - 1 ^{ère} année	Cycle 2 - 2 ^{ème} année	Cycle 2 - 3 ^{ème} année	Cycle 2 - 4 ^{ème} année	Cycle 3	Total
Nombre de professeurs	1	2									3
Nbre d'heures	1h00	1h00	1h00	1h30	1h30	1h30	1h30	1h30			10h30
Formation Instrumentale	Alto	Batterie Percussions	Flûte traversière	Violon	Basson	Saxophone					
Nombre de professeurs	1	1	1	1	1	2					7
Nbre d'heures	0h30	11h00	2h45	7h00	2h00	4h15					27h30
Pratiques collectives	Ensemble de saxophones	Musique de chambre	Atelier jazz / MA	Chorale adultes	Chorale enfants	Ensemble cycle 1	Ensemble cycle 2				
Nombre de professeurs	1	2	1	1		nn	nn				5
Nbre d'heures	1h00	2h00	1h00	1h30	1h00	1h30	1h30				6h30

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 037-213701592-20231114-20231004-DE



Nombre d'heures hebdomadaires par disciplines instrumentales (cours individuels)								
Disciplines		Alto	Batterie Percussions	Flûte traversière	Violon	Basson	Saxophone	Total
Nombre de professeurs		1	1	1	1	1	2	7
Nombre d'heures / semaine		0h30	11h00	2h45	7h00	2h00	3h15	26h30
Nombre d'élèves		1	16	4	11	3	5	40
% de l'ensemble	Elèves	2,5%	40 %	10 %	27,5 %	7,5 %	12,5 %	100 %
	Heures	1,89 %	41,5 %	18,2 %	26,41 %	7,54 %	12,26 %	100 %

Implication des élèves de Formation instrumentale dans les pratiques collectives			
Cycle / tranche d'âge	Elèves inscrits en cours individuels	Elèves inscrits en pratique collective	% d'élèves en cours collectifs
Cycle 1	18	14	77,7 %
Cycle 2	14	10	73,33 %
Cycle 3	2	2	100 %
Total enfants	34	26	76,4 %
Total Adultes (à partir de 18 ans)	9	19	47,3 %
Total	43	45	95,5 %

Fréquentation de l'établissement			
Formation Musicale		Formation Instrumentale	
Niveau	Nb	Niveau	Nb
C1- 1	5	C1- 1	6
C1-2	4	C1-2	4
C1-3	3	C1-3	3
C1-4 – Fin de cycle 1	7	C1-4 – Fin de cycle 1	5
C2-1	3	C2-1	3
C2-2	2	C2-2	4
C2-3 – Fin de cycle 2	1	C2-3	3
		C2-4 – Fin de cycle 2	3
		C2-6	1
		C3-1	1
		C3-2	0
		C3-3 – Fin de cycle 3	1
		Adultes (pas de niveau estimé)	9
Total	25	Total	43

Evolution des inscriptions			
	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'élèves inscrits			
Cursus complet	12	14	23
Eveil	0	0	8
Nombre d'élèves cursus complet + éveil	12	14	31
Nombre élèves en FM (dont FM seule)	43	32	27

C. Les évaluations

Les modalités de l'ensemble des évaluations (instrument, formation musicale) sont fixées par la Direction de l'EMM et validées par l'autorité territoriale.

Le travail effectué par les élèves fait l'objet d'une évaluation continue à la fin de chaque cycle. Cette évaluation de fin de cycle se fait en présence d'un jury extérieur à l'EMM afin de donner un avis objectif, d'apprécier les acquisitions et, en concertation avec l'équipe pédagogique, d'autoriser ou non le passage dans le cycle suivant.

Les enseignants peuvent assister en qualité d'observateurs aux épreuves mais ne participent pas aux délibérations.

D. L'Orchestre à l'École

Un orchestre à l'école est un projet de territoire artistique et culturel mais aussi éducatif, social et citoyen. Il est basé sur l'enseignement, dans le temps scolaire, de la pratique instrumentale collective aux enfants d'école primaire et/ou aux adolescents (collège). Chaque orchestre réunit un groupe d'élèves pendant trois ans en moyenne.

Centre national de ressources, l'association Orchestre à l'École accompagne les acteurs qui le souhaitent, dès la conception du projet.

Depuis 2019, le dispositif « Orchestre à l'école » de Monts permet aux élèves de deux classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Joseph Daumain de découvrir la pratique instrumentale. Ce projet repose avant tout sur un partenariat fort entre la collectivité, l'établissement scolaire Joseph Daumain et l'EMM de Monts.

Objectifs :

- L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale
- L'inclusion sociale des jeunes
- Favoriser la réussite scolaire et personnelle

Le dispositif est actuellement en cours d'évolution ; en effet, d'une formation brass band, le projet évolue sur une formation bois. Le nouvel orchestre à l'école, d'une durée de 2 ans, verra le jour au cours de l'automne 2023.

E. Interventions en milieu scolaire – Dumiste

Les élèves de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie bénéficient des interventions hebdomadaires d'un enseignant titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) sur le temps scolaire.

Objectifs :

- Éveiller les enfants au monde sonore et rythmique
- Amener les enfants à s'ouvrir à la culture musicale, ainsi qu'à d'autres enseignements
- Développer la curiosité et la culture des enfants au travers du chant, de la danse, de l'écoute, de réalisation de pièces rythmiques, de créations sonores

F. Accessibilité et handicap

Programmé pour la durée du mandat municipal actuel, le sujet de l'accessibilité est au cœur du projet politique porté par le Conseil Municipal de Monts.

La collectivité a créé un label spécifique : « Monts Accessible » qui consiste en la réalisation d'aménagements, d'actions de médiation et de sensibilisation auprès de tous les Montois.

C'est donc tout naturellement que l'EMM souhaite s'ouvrir au public empêché. Pour ce faire, il sera nécessaire de former les enseignants volontaires, afin de proposer la pédagogie la plus adaptée.

Projet d'établissement

A. Point d'étape

Un point d'étape a été présenté le lundi 15 mai 2023 par M. Pascal Caraty, consultant sur le projet. Etaient présents des membres du Conseil Municipal et des enseignants de l'EMM. Ce point d'étape faisait suite aux 4 demi-journées de séances de travail de février/mars et d'avril.

Cette présentation avait pour objectif de valider les comptes rendus produits par M. Pascal Caraty suite aux séances de travail.

Points exposés lors de cette présentation :

- Le déroulement (les principales étapes de réalisation du projet)
- La méthodologie adoptée
- Le diagnostic préalable (ou état des lieux)
- Les travaux des enseignants qui ont dégagé les points faibles et les points forts de l'école (Cf. la synthèse ci-après) ainsi que les axes à développer dans un avenir plus ou moins proche.

1. Les grands axes à développer

- Une organisation claire et efficace
- Une proposition pédagogique élargie et appropriée au territoire
- Des ressources humaines adaptées aux besoins
- Une communication pluridimensionnelle à développer.

2. Les points forts

- Une équipe pédagogique attachée à la structure (environ 50% des enseignants sont présents depuis longtemps)
 - Compétences de l'équipe « Musique »
 - Volonté majoritaire pour « restructurer » l'école
 - Savoirs faire à utiliser et à valoriser
- Des locaux adaptés à la pratique artistique
 - Le nombre de salles suffisant (cependant il manque une grande salle de pratiques collectives)
 - La proximité avec la Médiathèque favorise la fréquentation à l'EMM
 - L'existence de divers lieux de production sur le territoire

- Une richesse artistique territoriale
 - Théâtre et danse (grand nombre d'associations présentes sur le territoire)
 - Des interventions multiformes (Orchestre à l'École, intervenant Dumiste en milieu scolaire, EMM...)
 - Production artistique (saison culturelle riche et variée)

- Accès facilité à la pratique artistique
 - Tarifs attractifs, quotient familial pris en compte pour la facturation des résidents montois
 - Souhait d'accueillir des personnes en situation de handicap (en lien avec le label « Monts accessible »)
 - Accueil des adultes et d'élèves extérieurs à la commune (CCTVI et hors CCTVI)

- Des possibilités de partenariats
 - D'autres écoles de musique sur le territoire de la CCTVI
 - Autres structures (EHPAD, Associations de danse, de théâtre)

- Une volonté politique pour l'EMM
 - Conseil Municipal à l'écoute des besoins
 - En attente du projet d'établissement
 - Pour un nouveau cap « hors les murs » et les JO de 2024 (ville labellisée Terre de Jeux 2024)

3. Les points faibles

- Une équipe en attente des projets
 - Manque de réactivité face aux projets initiés
 - Peu ou pas de réponses aux projets proposés par la direction
 - Participation moyenne des enseignants (souvent les mêmes) à des actions extérieures
 - « Frilosité » de certains agents (réticence au changement, sentiment de défiance vis-à-vis de la collectivité)

- Une stagnation des effectifs, une équipe incomplète et des classes absentes
 - Absences de certaines classes et de pratiques collectives dues à une difficulté de recrutement
 - Par conséquent, des effectifs restreints et des départements incomplets
 - Carence de personnels depuis la rentrée 2022/2023

- Un manque d'ouverture vers l'extérieur
 - Très peu de concerts à l'extérieur de la ville de Monts
 - Peu de proposition en EHPAD (cependant, en cours d'évolution positive)
 - Pas de travaux communs avec les autres écoles de musique de la CCTVI

- Un manque d'instruments et de matériels
 - Matériel informatique gestion et MAO (PC gestion disponible depuis avril 2023)
 - Du matériel manquant notamment en Musiques Actuelles (en cours de réflexion)
 - Instruments petites mains (un basson et une flûte traversière acquis au printemps 2023)

- Une absence de lien entre l'Orchestre à l'Ecole et l'EMM
 - Difficulté de mise en synergie des deux dispositifs
 - Pas suffisamment de passerelle entre l'Education Artistique et Culturelle et l'Enseignement Artistique Spécialisé (liens entre les écoles et l'EMM)
 - Pourtant, une vraie chance à saisir...

4. Les thèmes du futur projet

Ils sont classés dans l'ordre d'importance :

- Partenariats et développement
- Vision artistique partagée – Avenir commun et bien-être
- Innovation pédagogique et accessibilité
- Rayonnement territorial

B. Les thèmes priorités du futur projet

Les cinq thèmes énoncés précédemment ont été déclinés en « programmes », réalisables à court, moyen ou plus long terme.

Les programmes sont hiérarchisés selon un code couleur :

- # : en cours d'année scolaire 2023/2024
- # : en cours d'année scolaire 2024/2025

Les programmes non précédés du symbole # sont réalisables tout au long des 5 années du projet d'établissement.

1. Partenariats et développement

Programme 1 : Faire fructifier la chance d'avoir un Orchestre à l'École et une École Municipale de Musique

Actions :

- 1- # Créer des temps de construction entre les deux dispositifs (restitutions publiques communes)
- 2- Ouvrir des classes de cuivres pour pouvoir développer un département cuivre plus étoffé, même si le projet est actuellement en cours d'évolution avec une modification de l'instrumentarium (orchestre bois)

Programme 2 : Élargir la proposition instrumentale de l'École Municipale de Musique

Actions :

- 1- Ouvrir des classes d'instruments faisant actuellement défaut :
 - o # Dans un premier temps: piano (ouverture à la rentrée 2023), guitare (ouverture à la rentrée 2023), instruments MAA
 - o Ultérieurement harpe, cor, tuba, contrebasse, hautbois

Programme 3 : Préparer et faciliter l'accessibilité aux publics empêchés

Actions :

- 1- # Proposer des formations pour les personnels volontaires de la structure, autour de l'accueil du public empêché
- 2- # Réfléchir à la proposition pédagogique la plus adaptée
- 3- # Quantifier les coûts de formation et l'accueil des élèves concernés
- 4- # Réfléchir à une tarification adaptée

Programme 4 : Équilibre de l'Éducation Musicale

Actions :

- 1- # Trouver un équilibre entre les groupes scolaires: proposer davantage d'interventions et des présentations d'instruments aux enfants des écoles maternelles et primaires de la collectivité et éventuellement auprès du collège de Monts
- 2- # Produire un spectacle commun aux écoles, en lien avec les enseignants et tous les ans
- 3- # Créer du lien entre tous les intervenants sur le territoire
- 4- S'interroger sur la place des parents d'élèves dans cet équilibre

Programme 5 : Contribuer, partager avec le Service Culturel et la saison culturelle

Actions :

- 1- # Prévoir en amont de la construction de la saison culturelle un temps d'échange entre le service culturel et l'école de musique
- 2- # Réfléchir à une co-construction entre les spectacles et d'autres temps (master-classes, rencontres avec les artistes, temps de résidence, représentations jeune public...)
- 3- # Cibler un ou des spectacles à destination des élèves de l'EMM, en veillant à construire un travail de médiation culturelle en amont avec la collaboration des enseignants de la structure
- 4- Recenser les potentialités et ensembles musicaux dans lesquels les enseignants-artistes ont l'habitude de se produire et voir s'il est possible de les programmer dans la saison culturelle

Programme 6 : Élargissement des partenariats et de la diffusion

Actions :

- 1- # Développer des axes de diffusion sur les différents lieux
- 2- # Recruter ou nommer un chef d'orchestre (en cours pour la rentrée 2023)
- 3- # Élargir les partenariats avec les structures du territoire (Ehpad, crèches, associations, comité de jumelage, MARPA d'Artannes...)
- 4- # Continuer l'inventaire des lieux de production artistique possibles aussi bien sur le territoire de la collectivité que celui de la CCTVI
- 5- # Profiter de la proximité avec la Médiathèque afin de créer des projets en commun

2. Une vision artistique partagée – Avenir commun et bien-être

Programme 1 : Une confiance mutuelle retrouvée

Actions :

- 1- # Recruter de nouveaux collaborateurs (en cours pour la rentrée 2023)
- 2- # Respecter les procédures hiérarchiques en place
- 3- # Veiller au bien-être des personnels et des élèves
- 4- # Construire un avenir commun, une « belle image » de l'école de musique
- 5- # Co-construire un intérêt collectif, une joie retrouvée de travailler ensemble

Programme 2 : Un avenir proposé aux élèves et un parcours clair

Actions :

- 1- # Penser à des programmes d'études adaptés
- 2- # Communiquer efficacement auprès de la population

3. Innovation pédagogique et accessibilité

Programme 1 : Un nouveau cap pour les Musiques Actuelles Amplifiées

Actions :

- 1- # Collaborer avec un artiste ou bien une structure évoluant dans le champ des Musiques Actuelles Amplifiées
 - o Travaux sur des textes avec les élèves
 - o Restitutions publiques
 - o Visite d'une structure évoluant dans le domaine (ex : Le Temps Machine)
- 2- # Proposer des projets transversaux avec d'autres classes de l'école de musique
- 3- Investir dans le matériel nécessaire aux MAA (amplis, instruments, micros...)
- 4- # Créer un cours de FM adaptés au Jazz et aux MAA, à partir de la 3^{ème} année du 1^{er} cycle. (cours créé pour la rentrée 2023)
- 5- # Elargir le département à d'autres instruments (guitare électrique, guitare basse, chant Jazz et MAA, piano jazz...)
- 6- Equiper informatiquement l'équipe pédagogique (Finale ou Muscore, claviers midi...)

Programme 2 : Une attention portée à la petite enfance

Actions :

- 1- # Recruter un enseignant en éveil et initiation pour les enfants de 5 et 6 ans (effectif à la rentrée 2023)
- 2- Adapter l'instrumentarium, le renouveler, et investir dans du matériel spécifique (petites chaises, petites tables, coussins, cerceaux etc...)
- 3- # Permettre aux élèves d'aller voir un spectacle jeune public de la saison culturelle
- 4- # Créer le lien avec les autres départements de l'école (présentation des instruments par les enseignants, projets transversaux)
- 5- Réfléchir aux outils pour présenter la proposition « petite enfance » de l'EMM (Site Internet, flyer, affichage dans les écoles maternelles, cours ouverts...)

Programme 3 : Un élargissement de l'offre existante et des pratiques pédagogiques

Actions :

- 1- Ouvrir des classes faisant défaut :
 - o ## Rapidement : piano, guitare, instruments MAA
 - o Ultérieurement : harpe, trombone, cor, tuba, contrebasse, hautbois
- 2- Réflexions pédagogiques à construire sur l'évolution des pratiques

Programme 4 : Une place particulière pour l'élève adulte

Actions :

- 1- # Faire des propositions adaptées permettant une offre plus globale avec un cours d'instrument de 30 ou 45 minutes, selon le niveau, et un complément type « atelier » de pratique collective possible par niveaux incluant des notions de formation musicale, d'analyse, d'histoire de la musique... (effectif à la rentrée 2023)

Programme 5 : Les pratiques intergénérationnelles

L'inter-générationnalité existe déjà au sein de certaines pratiques collectives où élèves enfants et adultes sont mélangés.

L'idée est de renforcer ce concept dans les actions de diffusion et de projets hors les murs.

Actions :

- 1- # Multiplier les rencontres avec les aînés de l'EHPAD, moments enrichissants et formateurs pour les jeunes générations.
- 2- # Imaginer des travaux avec l'EHPAD (lien favorisé suite à la rencontre avec la responsable des animations en juin 2023)

Programme 6 : Un accès facilité à l'Ecole Municipale de Musique

Actions :

- 1- # Réfléchir à l'accueil des personnes en situation de handicap
- 2- # Privilégier la mixité sociale (maintenir la tarification par QF)
- 3- # Maintenir l'accueil d'élèves extérieurs à la commune, aussi bien enfants que adultes
- 4- # Continuer à diversifier les propositions futures afin d'attirer de nouveaux publics

4. Rayonnement territorial

Programme 1 : La place de l'École Municipale de Musique sur le territoire

En mars 2019, à l'initiative de la collectivité de Monts, s'est tenue une rencontre entre les divers acteurs d'établissements d'enseignement spécialisé existant sur le territoire de la CCTVI. L'objectif premier de cette rencontre était de réfléchir ensemble à trouver des idées pour renforcer le lien entre les diverses structures du territoire.

Cependant, cette rencontre n'a pas permis de résultat concret mais encore aujourd'hui, l'objectif demeure.

Actions :

- 1- # Créer le lien avec les quatre écoles de musique de la CCTVI : Artannes sur Indre (associative), Azay le Rideau (territoriale), SIGEMVI Veigné (territoriale) et Esvres-sur - Indre (associative).
- 2- # Créer le lien avec les deux écoles de musique hors CCTVI mais proches géographiquement : Joué-lès-Tours (Territoriale) et Ballan Miré (Territoriale).
- 3- Mener une réflexion de mutualisation à l'échelle de la CCTVI (évaluations communes ou partagées)
- 4- # Pérenniser l'emploi sur le territoire, les ressources pédagogiques...
- 5- # Valoriser les pratiques collectives et les échanges

Programme 2 : Les pratiques collectives sur le territoire élargi

Actions :

- 1- Réfléchir sur les pratiques collectives qui pourraient être mutualisées sur le territoire intracommunautaire
- 2- Valoriser les pratiques et favoriser les échanges entre structures

Programme 3 : la pratique artistique territoriale et sa place dans le parcours de l'élève

Actions :

- 1- # Rendre l'EMM de Monts beaucoup plus visible sur le territoire de la CCTVI
- 2- # Provoquer des rencontres avec les autres structures de la CCTVI (Lecture Publique, compétence communautaire)
- 3- # Réaffirmer le pilier « Pratique Collective » du triptyque : Formation Musicale, Instrument et Pratique Collective
- 4- # Tendre vers une équité des trois composantes de ce triptyque

Programme 4 : Les travaux à mener avec le théâtre et la danse

Actions :

1- Danse :

- Proposer à l'association Génération Danse des programmes musicaux permettant le montage de chorégraphies
- Construire un spectacle commun (choix mutuels : thème, formes instrumentales, répertoires...)
- Construire des projets avec la personne en charge du Handi-danse et le référent handicap de l'EMM, lorsqu'il sera identifié

2- Théâtre :

- Envisager une ouverture de classe de théâtre s'inscrivant dans un cursus
- # Rencontrer les trois associations montoises proposant du théâtre afin de voir ensemble quel type de partenariat construire
- # Recenser ce qu'il se passe sur les autres communes de la CCTVI en matière de propositions théâtrales

C. Évaluation

Notre projet d'établissement est à adopter sur une période de 5 ans (2023-2028).

C'est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Il constitue un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement de la musique et de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique.

Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement devra se confronter à une évaluation continue qui permettra d'en faire un outil dans la progression de la structure et dans l'élaboration de son identité forte et originale propice à terme à son rayonnement territorial.

Une évaluation sera nécessaire à mi-parcours, ainsi qu'en fin d'exercice.

L'analyse à mi-parcours permettra d'évaluer les avancées, et au besoin, de réévaluer les objectifs.

Les indicateurs de suivi peuvent être les suivants :

- Nombre d'élèves (comparatif d'une année à l'autre)
- Nombre d'élèves par classe
- Nombre d'élèves poursuivant à l'issue de l'Eveil et/ou Initiation
- Nombre de manifestations sur et hors territoire
- Axes d'actions envisagés et leur mise en œuvre
- Liens créés avec les autres écoles de musique (CCTVI et hors CCTVI)

Conclusion

L'École Municipale de Musique de Monts va franchir le cap nécessaire à son renouveau avec ce projet.

La ligne directrice :

- Un cadre structuré, hiérarchisé et humain avec les différents services de la collectivité
- Une organisation adaptée à ses ambitions, tel que doit être un établissement public d'enseignement artistique.

L'action fédératrice :

- Une transmission des savoirs plurielle et diversifiée
- Un regard vers d'autres publics et de nouveaux horizons.

Le rayonnement :

- Une irrigation territoriale de l'action entreprise
- Une bonne connaissance des objectifs, de son territoire
- Une communication accrue.

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce projet d'établissement et sans qui, rien n'aurait été possible :

- Le Conseil Municipal de la collectivité de Monts et son maire, M. Laurent RICHARD
- L'équipe pédagogique pour la richesse de ses propositions
- Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire représenté par Mme Aurélie MONGIS, Conseillère au développement culturel territorial en charge de l'enseignement artistique spécialisé
- Mme Céline HÉRISSÉ, Directrice Générale des Services
- Mme Stéphanie GAULTIER, Directrice des Ressources Humaines
- Les collègues agents administratifs de la collectivité pour leur aide et leur soutien
- Merci enfin à M. Pascal CARATY pour son expertise, son soutien et sa bonne connaissance du territoire

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 20/11/2023



ID : 037-213701592-20231114-20231004-DE